



## Le Tribunal de commerce de Tours valide la reprise de FP Environnement

- Un projet cohérent fondé sur des synergies industrielles avec le Groupe Europlasma, qui favoriseront la pérennité de FP Environnement ;
- Une offre unique alliant désamiantage, solarisation du bâti, traitement et valorisation des déchets amiantés ;
- Une confirmation du rôle moteur d'Europlasma en qualité d'acteur de l'économie circulaire.

**Europlasma, groupe industriel spécialisé dans le développement d'activités stratégiques, dans la dépollution et dans la décarbonation**, annonce que son offre de reprise en plan de cession de FP Environnement, société implantée à Tours (37) spécialisée dans la dépollution des PCB (des polluants organiques persistants), du plomb, des métaux lourds et acteur majeur du désamiantage, a été validée ce jour par le Tribunal de commerce de Tours.

L'offre de reprise comprend :

- La reprise de l'ensemble des activités et de tous les actifs de la société ;
- La reprise des 37 salariés « certifiés sous-section 3 » (travaux de désamiantage) ;
- La pérennisation des activités de FP Environnement.

En 2022, FP Environnement a réalisé un chiffre d'affaires de 6,7 M€, pour un bénéfice de 935 K€. L'exercice 2023, d'une durée de quinze mois, enregistre quant à lui un chiffre d'affaires de 7,5 M€, avec une perte de -724 K€. FP Environnement était en redressement judiciaire depuis février 2024.

Ce projet revêt une importance stratégique pour le Groupe Europlasma et sera porteur de nombreuses synergies industrielles, en lien avec les activités de dépollution du Groupe. En effet, cette reprise permettra à Europlasma de proposer une offre complète assurant la déconstruction des toitures en fibrociments, le démantèlement et le désamiantage de ces structures grâce au savoir-faire de FP Environnement, leur solarisation ainsi que le traitement définitif par vitrification des déchets amiantés opéré par Inertam, filiale à 100% du Groupe Europlasma.

Avec la reprise de FP Environnement, le Groupe Europlasma fait le choix de renforcer à la fois son expertise en matière de dépollution ainsi que son offre de services. Enfin, Europlasma est fier de contribuer au maintien d'activités industrielles favorisant la préservation de l'environnement.

Jérôme Garnache-Creuilot, Président Directeur Général d'Europlasma, déclare : « *L'intégration des compétences des équipes de FP Environnement en matière de dépollution confère au Groupe Europlasma un savoir-faire unique, celui du traitement des terres polluées par différentes combinaisons de composants dangereux, dont l'amiante. La zéro artificialisation nette, les obligations faites aux industriels en matière de dépollution de sites en reconversion, et plus généralement la préservation de notre planète sont autant d'opportunités de démontrer la pertinence de cette nouvelle proposition dont l'avènement est réjouissant pour nous tous collectivement* ».

## À propos d'EUROPLASMA

Créé en 1992, Europlasma est un groupe français présent dans des secteurs industriels stratégiques tels que la défense et contribue à la préservation de l'environnement grâce à ses solutions uniques de destruction des déchets dangereux ainsi qu'à la décarbonation des industries. Le Groupe est constitué de 3 grands pôles d'activité :

- **L'industrie** : fabrication de pièces forgées (corps creux, roues de train...) et de feuilles d'aluminium anodisées pour condensateurs ;
- **La dépollution** : solutions de traitement de l'amiante, crasses d'aluminium, cendres volantes ;
- **La décarbonation** : production d'un combustible (CSR) à partir de déchets non recyclables en substitut d'énergies fossiles.

L'action EUROPLASMA est cotée sur Euronext GROWTH™, (FR001400PDG8 - ALEUP / LEI 969500WYVNHV1ABQ250). Pour plus d'informations : [www.europlasma.com](http://www.europlasma.com).

## Contacts :

### **Europlasma**

#### **Relations actionnaires**

+ 33 (0) 556 497 000 – [contactbourse@europlasma.com](mailto:contactbourse@europlasma.com)

### **ACTUS finance & communication**

#### **Pierre JACQUEMIN-GUILLAUME** – Relations Investisseurs

+ 33 (0) 153 673 679 – [europlasma@actus.fr](mailto:europlasma@actus.fr)

#### **Amaury DUGAST** – Relations Presse

+ 33 (0) 153 673 674 – [adugast@actus.fr](mailto:adugast@actus.fr)

## **Avertissement**

Le présent communiqué peut contenir des informations et déclarations prospectives relatives à Europlasma et à ses activités. Europlasma estime que ces informations et déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables à la date de leur diffusion. Toutefois, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ce communiqué qui sont soumises à des facteurs de risques, dont ceux décrits au chapitre 2 du Rapport Financier Annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 disponible sur le site [www.europlasma.com](http://www.europlasma.com) dans la rubrique « information réglementée » ainsi que dans ses rapports de gestion annuels et ses communiqués de presse (documents disponibles sur le site [www.europlasma.com](http://www.europlasma.com)). Le marché Euronext Growth sur lequel les actions Europlasma sont admises à la négociation est un système multilatéral de négociation tel que défini à l'article 4, paragraphe 1, point 22), de la directive 2014/65/UE du 15 mai 2014, enregistré comme un marché de croissance des PME. Les sociétés dont les actions sont admises à la négociation sur Euronext Growth ne sont pas soumises aux mêmes règles que les sociétés dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé. Elles sont au contraire soumises à un corps de règles moins étendu et adapté aux petites entreprises de croissance. Le risque lié à un investissement sur le marché Euronext Growth peut en conséquence être plus élevé que sur un marché réglementé. Les informations et déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'Europlasma ou que Europlasma ne considère pas comme significatifs à cette date. Les performances futures d'Europlasma peuvent en conséquence différer sensiblement des informations et déclarations prospectives communiquées et Europlasma ne prend aucun engagement de compléter, mettre à jour ou modifier ces informations et déclarations prospectives en raison d'une information nouvelle, d'un événement futur ou pour toute autre raison. Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent pas une offre ou une sollicitation pour la vente ou l'achat de titres émis par la Société.

La société EUROPLASMA rappelle qu'elle a mis en place en avril 2024<sup>1</sup> un financement sous forme de bons d'émissions d'obligations convertibles en actions nouvelles de la Société avec bons de souscriptions d'actions attachés le cas échéant avec la société Environmental Performance Financing, société du groupe Alpha Blue Ocean, qui, après avoir reçu les actions issues de la conversion ou de l'exercice de ces instruments, n'a pas vocation à rester actionnaire de la Société. Les actions, résultant de la conversion ou de l'exercice des titres susvisés, seront, en général, cédées sur le marché à très

<sup>1</sup> [2024-04-24-Financement-OCABSA-EPF-2024\\_VDEF.pdf](#)

brefs délais, ce qui peut créer une forte pression baissière sur le cours de l'action. Les actionnaires peuvent subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur de l'action de la Société, ainsi qu'une forte dilution en raison du grand nombre de titres émis au profit de la société Environmental Performance Financing. Les investisseurs sont donc invités à être très vigilants avant de prendre la décision d'investir dans les titres de la Société dans la mesure où ces opérations de financement peuvent avoir un fort impact dilutif, particulièrement lorsqu'elles sont réalisées de façon successive. La Société rappelle que cette opération de financement dilutif n'est pas la première qu'elle a mise en place. Les investisseurs sont notamment invités à prendre connaissance des risques afférents à ces opérations, mentionnés dans le communiqué ci-dessous ainsi qu'au chapitre 2 du Rapport Financier Annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 disponible sur le site [www.europlasma.com](http://www.europlasma.com) dans la rubrique « information règlementée » ainsi que dans ses rapports de gestion annuels et ses communiqués de presse (documents disponibles sur le site [www.europlasma.com](http://www.europlasma.com)).